

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2014

M le Maire ouvre la séance à 19h00.

Etaient présents:

Mmes : Sylvie Duleau, Colette Scott.

Mrs : Jérôme Gauthier, Laurent Bureau, Emmanuel Corcket, Jean-Louis Marais, Bruno Martin, ,
Bernard Reynaud, Jacques Puech.

Procurations : De Guillemette Majesté à Jérôme Gauthier

De Louis-François Schaeffer à Jacques Puech

Secrétaire de séance: Jacques Puech

1/ Le compte rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité.

2/ Compte Administratif et Compte de Gestion du budget commune:

M. le Maire présente les comptes administratifs :

Section de Fonctionnement et section d'Investissement:

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	718 885,16 Euro	867 352,28 Euro
Section d'Investissement	552 158,57 Euro	511 447,48 Euro

M. le Maire fait remarquer que des travaux n'ont pas encore été réalisés comme le logement au-dessus de la cantine, le dossier a été examiné mais encore en attente d'une décision définitive, la commission du Conseil Régional devant se réunir fin mars.

La vente de l'immeuble Route de Lasserre à la C.D.C. a été validée mais le versement des 30 000 Euros a été retardé, cela est dû à l'enregistrement aux services des hypothèques qui n'est pas encore effectué.

Le compte de gestion présenté par le percepteur est conforme aux comptes administratifs .

M. le Maire quitte la salle du conseil.

Il est procédé au vote des comptes administratifs :

Adoption : par 9 voix Pour et une Abstention (Jean-Louis Marais).

Le compte de gestion est adopté par : 9 voix Pour et une Abstention (Jean-Louis Marais)

3/ Temps d'Accueil Périscolaire :

Un plan éducatif du territoire a été élaboré par les personnes mandatées et validé par la C.D.C. Un projet a été déposé par l'Association Foyer Rural qui respecte ce plan, l'association s'engage à avoir des intervenants qualifiés, les bénévoles ne seront pas comptés dans l'encadrement, l'articulation se fera naturellement avec l'accueil périscolaire afin de simplifier le fonctionnement.

Au vu de ces éléments, proposition est faite de choisir l'association Foyer Rural comme prestataire pour la gestion du Temps d'Accueil Périscolaire (T.A.P.).

Une commission sera créée au niveau communal, cette commission est constituée d'élus, de représentants des parents d'élèves, d'enseignants, de membres de l'association Foyer Rural.

Cette commission de travail commencera la réflexion et l'élaboration du contenu et de l'organisation du T.A.P. mais elle continuera à se réunir après la mise en place du dispositif pour en faire le contrôle et le suivi.

Vote pour choisir l'Association Foyer Rural comme prestataire pour la gestion du Temps d'Accueil Périscolaire :

Pour : 11 voix

Délibération est prise.

4/ Acquisition de terrains autour de la Salle des Fêtes :

a/ Une convention a été élaborée entre le propriétaire de la parcelle cadastrée B n° 448 p et la Mairie de Paillet ;

Le propriétaire cède gratuitement une partie de sa parcelle et autorise l'implantation d'un local poubelle contre son mur, en contrepartie la Mairie prend en charge les frais de bornage, s'engage à réaliser la clôture, nettoyer le lierre et à recouvrir le mur mitoyen avec le parking de la Pharmacie d'un bardage en bois.

Par 10 voix Pour et une Abstention (Jean-Louis Marais), le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la dite convention et à effectuer les démarches qui en découlent.

b/ Une convention a été élaborée entre monsieur Beurrier et la Mairie.

La mairie souhaite acquérir la parcelle figurant au cadastre section B numéro 660 pour une contenance de 78 mètres carrés. Le propriétaire cède gratuitement la partie de parcelle en contrepartie d'une servitude de passage sur la parcelle figurant au cadastre section B numéro 661 au profit de la copropriété (partie de la 660 et de la 704) et de l'attribution à titre gratuit de 4 places de parking matérialisées, avec autorisation de pose de sabots.

Par 11 voix Pour, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la dite convention et à effectuer les démarches qui en découlent.

c/ Un particulier a fait une demande d'achat d'une partie de parcelle appartenant à la Mairie pour en faire un jardin devant son habitation.

Cette parcelle étant sur une petite place communale, le conseil municipal préfère favoriser l'intérêt collectif et rejette la demande mais propose que cet habitant soit associé avec les autres riverains à une réflexion d'aménagement de ce « placeau ».

5/. Questions diverses :

* Les bibliothèques du Vallon de l'Artolie ont décidé à tour de rôle de présenter au cours d'une manifestation, un livre coup de cœur pour faire connaître cet ouvrage et peut-être donner envie de le lire.

Cette manifestation a pris le nom de « **Lisons dans le Vallon** » ; la première a eu lieu à la

Bibliothèque de Tabanac le 14 Février 2014 avec le livre « La couleur des sentiments » de Kathryn Stockett.

Le prochain « Lisons dans le Vallon » aura lieu à la bibliothèque de Paillet vendredi 28 Mars à 18h 30 autour du livre de Carlos Ruis Zafón « L'ombre du vent ».

* Des composteurs partagés, opération couplée avec le projet pédagogique « jardin lasagne », ont été mis en place derrière la Salle des Fêtes devant l'école. Une réunion d'information pour les riverains est prévue le 12 Mars à 19 h.

* Une convention a été signée entre Orange et la Mairie pour permettre à un graphiste de décorer le local technique à l'entrée de Paillet en venant de Lestiac.

*Demandes rapportées par Bruno Martin : est-ce qu'on fait quelque chose pour la fin d'année pour les employés ? Quand aura lieu la mise en place de l'isolation dans les ateliers ? Signale les différents outils en panne.

*Laurent Bureau demande quand sera effectué le versement de la subvention pour le Comité des fêtes.

* Monsieur Gauthier indique que le tableau des permanences pour les élections sera envoyé par courriel sous peu.

Fin de séance à 20h10